

ONHYM/DG/N° 0 1 2 1 / 2 2

Rabat, le 0 1 MARS 2022

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES

- **Vu** le Dahir n°1.03.203 du 11 Novembre 2003 (16 Ramadan 1424), portant promulgation de la loi 33-01, portant création de l'Office National des Hydrocarbures et de Mines ;
- **Vu** le Décret n°2-04-372 du 29 Décembre 2004 (16 Dou Al Kaada 1425), pris pour l'application de la loi 33-01 de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines ;
- **Vu** la Circulaire du Chef du Gouvernement n°07/2013 du 18 Joumada II 1434 (29/04/2013), relative à l'application des procédures de nomination aux postes de responsabilité dans les entreprises et établissements Publics ;
- **Vu** le Statut du Personnel de l'Office National des Hydrocarbures et de Mines ;
- **Vu** la Décision N°SF-RH-GP-01, fixant la procédure de nomination aux postes de responsabilité ;
- **Vu** la Décision relative à l'organisation de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines N°3508/15/DEPP du 23/12/2015 ;
- **Vu** l'amendement de la décision relative à l'organisation de l'ONHYM N° 090-18 du 01/03/2018.

DECIDE

Article 1 : L'office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM) lance un appel à candidature interne pour occuper le poste suivant :

- Directeur du Pôle Exploration

Article 2 : Profil requis

- **Directeur du Pôle Exploration :** L'entretien de sélection est ouvert aux agents de l'ONHYM titulaires au moins d'un master ou d'un diplôme reconnu équivalent au master avec une expérience minimum entre 10 et 15 ans ou classés à une échelle supérieure ou égale à 10 et ayant occupé au moins un poste de directeur au sein de l'ONHYM.

Article 3 : Descriptif du poste

Les missions du poste ainsi que les compétences requises sont fixées dans la fiche de poste jointe à la présente décision.

Article 4 : Dossiers de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature comportant l'appréciation du supérieur hiérarchique des compétences du candidat et sa capacité à occuper le poste à pourvoir ;
- Un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- Un rapport exposant le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers de candidatures doivent parvenir à la Direction Générale au plus tard le 16/03/2022 à 16h.

Article 5 : Déroulement de la sélection

Une commission désignée par le Directeur Général de l'ONHYM se chargera de l'examen de validité des dossiers de candidature et des entretiens d'évaluation des candidats.

Article 6 : Publication

La présente décision et les résultats de l'entretien de sélection seront affichés dans les locaux de l'ONHYM et publiés sur :

- L'intranet ;
- Le site de l'ONHYM : www.onhym.com;
- Le site des emplois publics : www.emploi-public.ma.


Le Directeur Général
Amina BENKHADRA